

CLERAC

Lavoir



du Bonnin

Bulletin Communal

Décembre 2002

N° 03

Sommaire

Le mot du Maire	page 3
Les grands dossiers	pages 4-6
Activités de la Municipalité	pages 7-9
Échos de l'école	pages 10-11
Remerciements	page 12
La Vie des Associations	pages 13-21
Le Patrimoine Cléracais	page 22
Si Clérac m'était conté	pages 23-25
Clérac au fil des jours	page 26
Chantier du Bonnin	page 27
Le calendrier du jardinage	page 28
Recettes de chez nous	page 29
Avis à la population	page 30
État civil / Vie pratique	page 31

Le Mot du Maire



Chères Cléracaises, Chers Cléracais,

Le quatrième numéro de votre bulletin communal vient de paraître . Je vous en souhaite bonne lecture .

Comme dans les précédentes éditions , il vous retrace les principaux événements qu'ensemble nous avons vécu depuis Juin dernier, ainsi que l'avancement des projets et des réalisations mis en place par mon équipe et moi-même, pour que notre commune aborde le mieux possible les années à venir . Le combat est souvent difficile et nous n'avancions pas toujours sur les dossiers au rythme où nous le souhaiterions .

Malgré les difficultés rencontrées, vous pourrez constater à la lecture des colonnes suivantes , qu' une grande partie des projets annoncés dans le « mot du Maire », en Juin 2002, se concrétise : ouverture de la bibliothèque municipale, achat et rénovation du Bar Restaurant « Les Bananiers », remplacement des menuiseries de la Mairie et du groupe scolaire, rénovation du cimetière, changement du mobilier scolaire de la classe CM1 / CM2, rénovation du lavoir du « Bonnin », plate-forme abri-bus et point de regroupement collecte des ordures ménagères au « Grand Village », etc.

L'assainissement collectif du bourg reste un dossier lourd. Après les difficultés rencontrées pour trouver les terrains susceptibles de recevoir l'installation de traitement des eaux usées, nous nous heurtons au financeur qui considère la zone retenue trop éloignée du bourg...

L'implantation d'une boulangerie reste pour nous une volonté politique. L'étude de faisabilité est en cours . La réalisation de ce grand projet est liée aux diverses subventions accessibles dont la recherche sera probablement moins difficile , étant donné notre expérience récente dans le traitement du dossier « les Bananiers ».

Comme vous, nous considérons que la revitalisation de notre Commune passe d'abord par le sauvetage des commerces existants et une réimplantation de ceux qui nous ont abandonnés. Mais nous ne pouvons avoir deux langages, car des commerces sans client font des exploitants sans ressources et dans le temps des commerces condamnés.

C'est évidemment à nous, élus, de penser à l'infrastructure d'un territoire capteur de nouveaux emplois, de nouveaux habitants, de nouveaux services, mais c'est aussi et surtout par votre investissement individuel ou collectif, que nous réussissons la construction future de notre commune. Je remercie une nouvelle fois, tous ceux d'entre vous qui sont déjà impliqués dans la vie associative et culturelle de CLERAC, et j'invite les personnes portant intérêt à la vie collective de notre village à les rejoindre.

L'année 2002 va bientôt se terminer. Que 2003 comble vos plus chers désirs en vous apportant santé, joie et prospérité. Bonnes Fêtes de fin d'année.

Bien amicalement à tous,

Guy PASQUET

Les grands dossiers

URBANISME : P.L.U.

C'est l'avenir futur de notre territoire :

Les Cabinets EREA et AUDINET chargés de l'**élaboration du nouveau Plan Local d'Urbanisme**, de la révision d'urgence, liée à la présence du Centre d'Enfouissement et à une nouvelle demande d'autorisation d'exploitation de la part de SURCA, prennent un peu de retard. Cependant dans le cadre de la phase diagnostic de l'étude, une réunion thématique « Milieu Naturel - Sites et Paysages - Patrimoine » s'est déroulée le 15 novembre dernier, en présence de tous les organismes concernés.

Une seconde réunion ayant pour thème « l'économie » aura lieu le **jeudi 19 Décembre 2002**. Seront associés tous les acteurs locaux (industriels, représentants des commerçants, des artisans, des agriculteurs, des sylviculteurs, etc.)

URBANISME : Plan de Référence

Le cabinet d'Urbanisme PONANT Stratégies Urbaines, nous a soumis les premières conclusions de son étude « **Plan de référence** ». Ses options définitives seront présentées publiquement sous forme de montage audio visuel début janvier 2003.

Il ressort du diagnostic de notre territoire, une première proposition importante, concernant la **création d'un nouvel espace public**, à l'articulation de la place de la Mairie, de la Salle Associative et du croisement des RD 158 et 251.

Il rassemblerait les commerces disparus que nous voulons faire revivre, et certaines commodités.

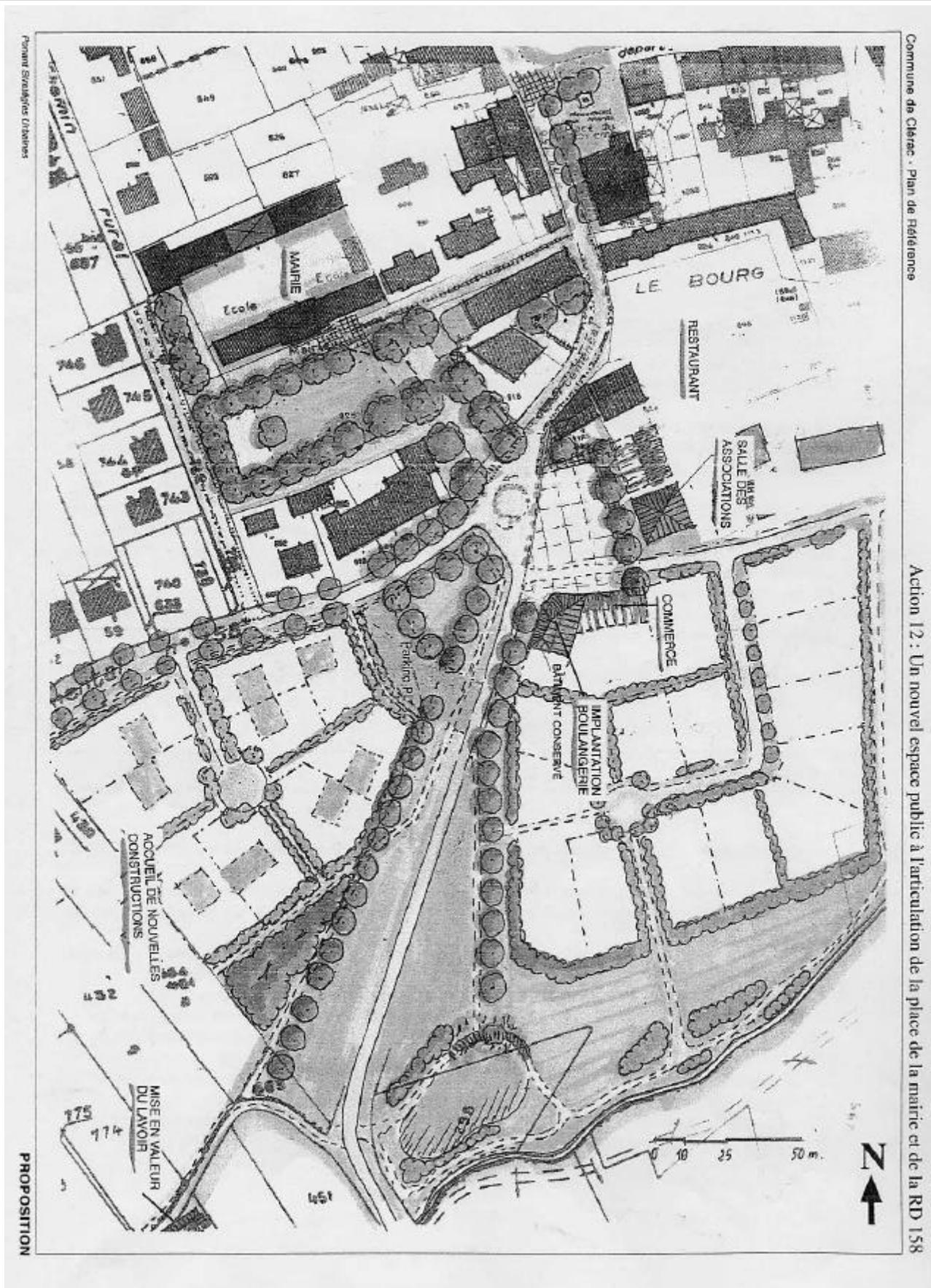
- Bar Restaurant (entrée sur parking de la salle Associative)
- Boulangerie implantée au croisement de la rue « Lainé » et la route de Cercoux : utilisation de la maison actuelle appartenant depuis quelques mois à la commune pour le logement de l'exploitant et bâtiments annexes contigus pour le commerce.
- Parking VL de proximité.
- Parking PL pour transporteurs locaux qui stationnent actuellement sur la Place de la Mairie.
- Réaménagement fonctionnel de l'espace « Champ de foire ».
- Implantation de nouvelles constructions sur les terrains communaux nouvellement acquis (peupliers)
- Aménagement d'une zone espace nature autour de l'étang (partie basse RD 251) pouvant accueillir un parcours santé, un espace activités sportives pour adolescents, etc.
- Réhabilitation du Chemin rural longeant « La Giraude » et débouchant sur les terrains de Tennis et de Pétanque, etc.

Il pourrait dans le futur recevoir des implantations commerciales nouvelles.

Ci-joint, le plan sommaire de cet espace qui vous donne les premières propositions du Cabinet PONANT sur le point n° 12 (nouvel espace public). La réunion de Janvier 2003 abordera la vingtaine d'autres actions à traiter pour l'organisation future de notre territoire.

Les grands dossiers

Plan de référence



Les grands dossiers

Bar - Restaurant

Les principales subventions pour l'achat, la rénovation et la mise aux normes de l'établissement ont été trouvées, non sans quelques difficultés.

Pour l'achat : **84 000 €**

Les aides FI SAC (Etat) , FEDER (Europe) et Conseil Général représentent 45 % de l'investissement.

Pour la mise aux normes et la rénovation : **199 000 €**

FI SAC, FEDER et Conseil Général participent à 51 % des frais.

L'auto investissement de la Commune sera donc d'environ **98 000 €**. Cette somme devra être amortie sur 15 ans par le loyer « Murs » payé mensuellement par le futur exploitant .

Selon la procédure « Marchés Publics » la commission communale d' Appels d'offres a retenu les différentes entreprises pour effectuer les travaux. Ces derniers doivent commencer début **Décembre 2002** et se terminer **mi-mars 2003**. « C + M Architectes » est chargé du suivi de chantier.

Le recrutement du couple d'exploitants professionnels que nous recherchons pour cet établissement est en cours. Daniel Bureau, avec l'aide de la Chambre d'Industrie et de Commerce, est chargé de trouver le meilleur profil parmi les candidats ayant répondu à nos annonces de mai et novembre 2002, parues dans Sud-Ouest (toutes éditions) et le journal spécialisé « l' Hôtellerie ».

Un investissement personnel de 50.000 € est demandé aux candidats, de manière à les impliquer dans la réussite de notre projet (aménagement cuisine, mobilier bar et salles, etc.). Ils deviendront, après création de leur clientèle, propriétaire du « fonds de Commerce ».

Nous sommes conscients que nos critères de sélection sont ambitieux. Professionnalisme, milieu rural, moyens financiers sont des paramètres que nous aurons peut être des difficultés à réunir.

Boulangerie

La réouverture d'une boulangerie dans notre Commune sera la **priorité** dans nos investissements pour 2003.

Son implantation, comme le mentionne le Plan de Référence en cours d'élaboration, devrait se situer dans le nouvel espace public de la Mairie et du croisement des RD 158 et 251, où se situeront dans le futur, les commerces du bourg.

Une étude de faisabilité a été confiée à un cabinet d'architecture, afin de disposer des premiers éléments pour la constitution des dossiers de subventions.

Il s'agit là, comme dans le cas du Bar Restaurant, d'une **création de fonds de commerce**.

La commune met à la disposition d'un exploitant professionnel des locaux adaptés. Charge à lui de « construire » son outil de travail (aménagements du magasin, du fournil, du laboratoire pâtisserie, etc.)

Location lui sera faite des murs du commerce et de l'appartement de fonction mis à sa disposition.

Déjà 2 candidats se sont fait connaître . Nous lancerons, lorsque notre dossier sera plus avancé, un recrutement plus large par des annonces sur des journaux spécialisés.

L'étude de marché de 1996, réalisée par la Communauté de Communes de Haute Saintonge, concluant sur la viabilité d'une boulangerie dans la Commune de CLERAC, sera réactualisée sur 2001 / 2002 .

Activités de la Municipalité

VOIRIE



Pour l'année 2002 la commission voirie continue la remise en état des chemins ruraux, le circuit de randonnées, « balise n° 11 », était une priorité : du taillis au passage à niveau de Tournour direction Souillac, l'intersection de la route de Verdillon, la croix de Château, Château et en retour sur la Cabane.

La remise en forme de la chaussée, la création de fossés et banquettes ont parfois grignoté quelques centimètres chez les propriétaires riverains, veuillez accepter toutes nos excuses.

L'avenir de la commune passant par le développement d'une agriculture forestière, la volonté de la commission voirie est de renforcer et dimensionner correctement les chemins ruraux pour permettre aux exploitants forestiers de les utiliser tout en les respectant! Il en va de même pour les amoureux de la nature : randonneurs, cyclistes et cavaliers. Le code de la route s'appliquant aussi pour les chemins ruraux, les véhicules ayant une vitesse excessive n'ont pas leur place sur les chemins. L'utilisation de circuits adaptés leur est vivement recommandée.

Le contournement du Boursillon, les entrées des villages de Bézias et Petit Manon, le gravillonnage de l'allée de Caillères, la route de Massicot à Teurlay du Lary, la route de Charlemagne et enfin la mise en place de bordures sur la RD de Fradon et dans le virage de la Franière solderont les travaux 2002.

URBANSME



Dossier PLU :

Début des réunions thématiques le 15 Novembre 2002.

Assainissement collectif du bourg :

La commune rencontre des difficultés pour implanter la zone de lagunage.

Aménagement du bourg :

L'étude du cabinet PONANT ayant pris un peu de retard, l'esquisse de leur projet vient juste de nous être présentée. La présentation à la population, prévue à la rentrée, est donc repoussée au début de l'année 2003.

Rénovation du bar-restaurant : début des travaux décembre 2002 - réouverture prévue au printemps 2003

Boulangerie : dossier en cours, réalisation prévue en 2003

Étang sur le terrain communal : nettoyage et agrandissement prévu en 2003

Construction :

Les 2 derniers terrains du lotissement Le Brandard ont été vendus à un couple de jeunes.

Le projet du cabinet PONANT prévoit de transformer la partie haute des plantations de peupliers en terrains à bâtir.

Abri-bus Le Grand Village : Dossier de demande de subvention déposé à ce jour.

Le mur du cimetière a été entièrement rénové.

Activités de la Municipalité

SPORTS / LOISIRS / CULTURE

Foot : les buts du terrain annexe, adultes et enfants, ont été achetés.

Jeunes : la piste de skate louée à l'occasion de la journée Plein Air du Comité des Fêtes est restée tout le mois de juillet. Sa fréquentation a été régulière, preuve de l'intérêt que portent les jeunes à cette activité. Un terrain plus approprié pourrait être aménagé dans le futur pour recevoir une piste de bi-cross et une rampe de skate.

Bibliothèque : les travaux sont en cours. Il reste le très important et long travail de saisie et protection des livres. Nous avons espéré une ouverture au public en fin d'année (cf. bulletin n° 02) mais nous avons été présomptueux. Dans tous les cas, les bénévoles et les membres de la commission mettent tout en œuvre pour qu'elle ouvre le plus tôt possible et dans de bonnes conditions.

Informatique : un nouveau poste a été installé. Il y en a maintenant cinq à la disposition des scolaires et du public. L'atelier est ouvert au public tous les vendredis à 20h30 excepté pendant les vacances scolaires. Les jours d'ouverture exacts sont affichés sur le panneau d'informations de la mairie.

Exposition au musée : Vous avez sans doute lu sur les journaux qu'une animation à l'attention des scolaires avait eu lieu dans une salle d'exposition du musée. De quoi s'agit-il exactement ?

Les œuvres que Françoise Bouchet Doumenq expose au musée depuis plusieurs années sont des œuvres qui se prêtent particulièrement bien à une exploitation en classe avec des enfants. L'intérêt était donc double : attirer un public jeune et ainsi contribuer à faire connaître le musée, proposer aux enseignants des écoles voisines un travail en « arts visuels » (en jargon de l'Éducation Nationale) dont pourront bénéficier les enfants.

Un contact a donc été pris en avril 2002 avec une spécialiste des Arts visuels de l'Éducation Nationale, Mme Maité Duffau, pour qu'elle nous donne son avis sur l'exposition. Elle l'a trouvée effectivement très intéressante et a travaillé avec l'artiste pour rédiger un document pédagogique à l'usage des enseignants. Dès la rentrée, les instituteurs et professeurs des écoles volontaires ont été invités à une conférence pédagogique au musée. Celle-ci a eu lieu le mercredi 18 septembre en présence de l'artiste. Vingt-cinq enseignants étaient présents. Après avoir parlé de la vie et de l'œuvre de Mme Bouchet Doumenq, la conseillère pédagogique a développé les pistes de travail possibles dans une classe et distribué des documents d'exploitation. Il ne restait plus aux enseignants qu'à se mettre au travail.

Ce qu'ils ont fait aussitôt puisqu'en octobre, 319 enfants et 45 adultes ont visité l'exposition. Le musée fermant fin octobre, il a été décidé d'ouvrir ponctuellement jusqu'au 16 novembre pour accueillir les classes qui n'avaient pas pu être reçues le mois précédent. De plus des bénévoles spontanés ont ainsi permis à 213 autres enfants accompagnés par 16 adultes de découvrir les créations originales de Françoise Bouchet Doumenq.

Il est prévu que les classes qui vont travailler tout au long de cette année sur l'exposition, exposent à leur tour leurs œuvres, collectives ou individuelles, à Clérac en fin d'année scolaire, dans un lieu qui reste à déterminer (salle des fêtes, salle des associations, ...).

Plusieurs adultes sont revenus depuis au musée et le bilan de cette opération est très encourageant.



Activités de la Municipalité

EDUCATION



Le mobilier de la classe des Cours Moyens a été renouvelé avec le même matériel que l'avait été la classe des Cours Élémentaires et Préparatoire l'année dernière. Les tables et les chaises sont réglables en fonction de la taille des enfants et elles sont conçues pour éviter une mauvaise position de la colonne vertébrale.



Des élèves fiers de leur classe !



C.C.A.S (CENTRE COMMUNAL D'AIDE SOCIALE)



Le C.C.A.S. gère habituellement l'Aide Sociale. Dans notre commune, celle-ci se matérialise essentiellement par la Banque Alimentaire qui distribue des vivres à quelques familles ayant besoin d'aide.

Le C.C.A.S. a offert un repas aux aînés de plus de 65 ans (samedi 30 novembre 2002). Depuis l'an dernier, nous l'avons voulu plus festif et égayé par une animation.

Enfin, malheureusement le C.C.A.S. a eu l'occasion d'organiser un geste de solidarité. A la suite du sinistre survenu au lieu-dit « Le Boursillon », la famille FALLON avait la douleur de perdre leur nièce, Anaïs BAUDRAY, dans l'incendie qui détruisit leur maison. Pour aider la famille à se réinstaller, une subvention de 300 € (1 967,87 F) fut votée par le Conseil municipal et une collecte réalisée sur toute la commune permit de récolter la somme de 2 632,60 € (17 268,72 F), ainsi que quelques meubles, du linge et de la vaisselle.

Que toutes les personnes sollicitées qui ont généreusement répondu soient ici remerciées.



Repas des aînés : Bon anniversaire M. Métreau

Echos de l'école

ECOLE DE CLERAC

Classe maternelle Clérac

Octobre 2002 :



Mardi 22 octobre : nous avons fêté Halloween à l'école, certains se sont déguisés

L'après midi, nous sommes allés à Montguyon en car pour une rencontre sportive USEP avec les classes des MS-GS de l'école maternelle de Montguyon

Novembre 2002 :



Nous sommes allés nous promener à Clérac pour ramasser des feuilles et des fruits d'automne.

Echos de l'école

Voici les effectifs de l'école de Clérac pour l'année 2002-2003

En maternelle :



21 élèves pour la classe de PS/MS/GS de **Nathalie CHEVAILLER**

En cycle 2



18 élèves de CP/CE1 dans la classe de **Quitterie SERENA**

En cycle 3



24 élèves de CE2/CM1/CM2 dans la classe de **Céline VIGNEAU**

Projets

Cette année, comme l'année précédente, **l'école sera affiliée à l'USEP.**

Les trois classes participeront dans l'année au minimum à trois rencontres sportives.

Une rencontre s'est déjà produite pour la classe Maternelle ainsi que pour la classe de cycle I I. Ces rencontres se sont déroulées à Montguyon. Le temps ne fut malheureusement pas au rendez vous et il a fallu surtout penser à s'abriter de la pluie.

Cette année le **projet d'école** aura pour orientation : l'amélioration des compétences langagières. La finalité de ce projet sera la création d'un journal de l'école au cours des trois années prochaines.

Remerciements

BIBLIOTHEQUE

Afin de constituer le fonds de la future bibliothèque de Clérac, nous avons fait appel à la générosité de tous et nous avons recueilli 500 ouvrages de très bonne qualité.

Un grand merci à chacun des donateurs.

Sachez que vous pouvez toujours nous faire parvenir des ouvrages en les déposant à la mairie pendant les heures d'ouverture (voir en fin de journal) ou chez Madame Yannick Bureau.

N'hésitez pas à nous faire connaître vos besoins, goûts et envies de lecture afin que nous puissions répondre à l'attente de chacune et chacun en nous indiquant quels sont vos types d'ouvrages, thèmes, titres de livres, auteurs ou tout autre suggestion.

L'équipe des bénévoles attend vos idées et vous donne rendez-vous très prochainement dans les locaux de la bibliothèque de Clérac.

SINISTRE DU BOURSILLON

Lors du drame et sinistre survenus au Boursillon en Septembre dernier, chez Mr et Mme FALLON, toute la population cléracaise a été d'une immense générosité. Avec beaucoup d'émotion et de compassion, chacun cherchait à donner, à aider, à faire le maximum pour cette famille qui a tout perdu.

Nous vous remercions chaleureusement de l'accueil qui nous a été réservé lors de notre passage dans vos maisons.

Les collectrices et collecteurs.

C'est avec un grand merci qui est peu à côté de votre grand cœur, que nous sommes très reconnaissants de votre très grande solidarité et générosité qui s'est faite lors de notre très profonde douleur pour le décès de notre petite Anaïs. Nous ne pourrons jamais assez vous remercier mais sachez que cela vient du plus profond de notre cœur. Nous tenons également à remercier les clubs de football de Clérac et de La Clotte qui nous ont, eux aussi, beaucoup apportés.

Merci à tous

Famille FALLON et BIRONNEAU

La Vie des Associations

UNION SPORTIVE CLERACAISE

Effectifs : A ce jour le club possède 104 licenciés toutes catégories confondues, à savoir :

Débutants : 2

Poussins : 14

Benjamins : 9

- 13 ans : 10

Seniors - Vétérans : 39

Dirigeants : 20

7 équipes sont engagées en championnat :

poussins

benjamins

-13 ans

-15 ans à 11 joueurs

-15 ans à 7 joueurs

seniors P.2

seniors D.2

Composition du bureau :

Président : Jean Marc Audoin

Président délégué de l'association : Bernard Pomier

Vice présidents : René Goguet, William Dumont

Secrétaire : Armande De Pian, Adjointe : Agnès Géron

Trésorière : Chantal Pomier, Adjointe : Brigitte Chiron

Correspondant : Michel De Pian

Arbitres : Daniel Cours, Jean Yves Duniaud, Mohamed Hadir

Cette saison semble plus favorable que les précédentes : nous constatons un peu plus de sérieux de la part des acteurs, d'ailleurs les résultats sont probants dans chaque catégorie et le classement à ce jour est plus qu'honorable. Venez nous voir vous ne serez pas déçus...

UNION PETANQUE CLERACAISE

L'assemblée générale 2002 de l'UPC s'est tenue le 15 Novembre 2002, salle polyvalente de Clérac.

Tout le bureau, ou presque, était présent, ainsi que ses membres et quelques joueurs.

Toutefois, nous adressons toutes nos excuses auprès de la mairie, car nous avons omis de convier à cette assemblée M. le Maire.

En l'absence de la présidente Marilise GAUGOY démissionnaire, l'assemblée fut ouverte et le bilan de la saison 2002 fut effectué par le trésorier. Il en ressort une saison plutôt très moyenne sans résultat sportif intéressant, mais en revanche un bilan financier sur la saison de + 561 €. Ce plus est dû en partie à une bonne fréquentation lors des concours nocturnes de juin, avec une moyenne de 40 équipes par concours.

La démission du bureau fut prononcée, pour ensuite procéder à l'élection du nouveau bureau par vote à main levée par l'assemblée. Le résultat de ce vote fut la composition d'une **nouvelle équipe pour la saison 2003** dont la liste figure ci-dessous.

Président: Serge COURS, Vice président: Laurent PASQUET

Secrétaire : Pierre FRADON, Secrétaire adjoint : Michel ARCAY

Trésorier : Nicole BERLY, Trésorier adjoint : Céline BARRONIE

Membres : Joël FERRAROLI, Michel DE PIAN, Benoît RAMBAUD, Jean Paul SI CAUD,
Michel DUPAS, Guy COUTURE, Alain RAMBAUD, Pierre PENAUD

La Vie des Associations

COMITE DES FETES DE CLERAC

L'assemblée générale de fin d'année du comité des Fêtes a eu lieu le 16 novembre 2002 afin de renouveler le bureau et de fixer les animations pour l'année 2003.

Le bilan moral sur l'année 2002 avec ses différentes manifestations est très constructif et nous en profitons une nouvelle fois pour remercier l'ACCA pour son aide lors de la journée plein air ainsi que les bénévoles qui nous donnent un coup de main précieux lors de ces animations. La municipalité n'est pas en reste et son soutien nous est essentiel tout au long de l'année tant sur le plan humain que matériel et financier.



Le bureau 2003 est ainsi constitué :

Président : Didier Rugel, Vice-présidents Jacky Charles et Jean-Yves Duniaud,

Trésorier : Danielle Chargé, Trésorier adjoint : Alain Vallaëys

Secrétaire : Bernard Eyheramouno, Secrétaire adjointe : Patricia Eyheramouno

Membres : Jean Philippe Bernard, Michel Chargé, Isabelle Duniaud, Nicolas Le Meut, Dominique Maurel, Guy Pasquet, Pierre Penaud, Claudine Pichardie, Dominique Soulard, Dany et Lilian Thibaud.

Les manifestations prévues pour 2003 :

Pique-nique de village au lavoir du Bonnin : 18 Mai 2003

Journée Plein air : 28 juin 2003

Fête foraine : 5.6.7 septembre 2003

Soirée Châtaignes : 11 octobre 2003

Le détail de ces journées vous parviendra ultérieurement.

Le comité des fêtes vous souhaite une bonne et heureuse année 2003

**Le marché nocturne :
un succès inattendu**



**La brocante :
Les chineurs toujours au
rendez vous**

La Vie des Associations

PAR MONTS ET PAR VAUX

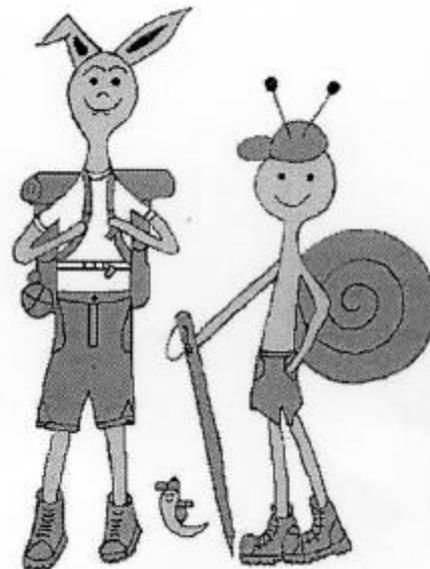
Un calendrier trimestriel, élaboré par le Conseil d'Administration, est envoyé à chaque adhérent.

Pour le moment, des marches sont programmées une fois par semaine le jeudi (le mercredi pendant la saison de la chasse) et le dimanche. Deux week-ends sont au programme au cours de l'année, un au printemps, l'autre en début d'automne. Une sortie de plusieurs jours a lieu dans le Massif Central ou les Pyrénées en juillet ou août.

Différentes sortes de marche sont proposées. Certaines sont guidées par des personnes ayant reconnu un circuit, d'autres empruntent des sentiers balisés et certaines sont organisées par d'autres associations (football, comités des fêtes, clubs de randonnées voisins, office de tourisme, ...).

Le plus souvent, les marches ont lieu l'après-midi, parfois toute la journée.

La distance varie de 6 km à 15 km pour la demi-journée et de 15 à 26 km pour la journée.



Toute personne qui le souhaite peut rejoindre l'association en acquittant une cotisation annuelle fixée à 16,50 € par personne ou 30,50 € pour un couple ou famille (assurance responsabilité individuelle) ou 18,20 € par personne ou 34,20 € pour un couple ou famille (assurance responsabilité civile + individuelle accidents) pour l'année 2003. Pour les nouveaux adhérents, la cotisation 2003 est valable du 1^{er} septembre 2002 au 31 décembre 2003.

Cette cotisation donne droit à la licence de la Fédération Française de Randonnée Pédestre (F.F.R.P.) et au calendrier des randonnées programmées. Elle vous permet en outre de participer à l'assemblée générale de l'association et aux diverses manifestations.

Site internet : <http://rando.pmpv.free.fr>

TAROT CHALLENGE

Le prochain concours de tarot à Clérac aura lieu le **11 janvier 2003**.

Début du jeu à 21 h 15

Inscriptions à partir de 20 h 30

Nous vous attendons nombreux.

La Vie des Associations

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE (A.C.C.A.)

VALIDATION PU PERMIS : NOUVEAU PARCOURS ADMINISTRATIF

Le passage en mairie pour l'obtention du visa est supprimé.

Depuis le 1^{er} juillet 2001, vous devez :

- 1 - souscrire une assurance individuelle de votre choix
- 2 - se rendre à la Fédération Départementale des Chasseurs ou dans une agence du Crédit Agricole muni de votre attestation d'assurance et de votre permis de chasser
- 3 - acquitter sur place le timbre fédéral (320 F), et pour les chasseurs de grand gibier un timbre départemental (60 F) plus, en cas de validation nationale du permis, une cotisation nationale spécifique (250 F)
- 4 - remplir et signer le document de validation de couleur verte. Ce document est disponible à la Fédération ou dans les agences du crédit agricole, où vous devrez obligatoirement laisser la partie inférieure détachable dûment renseignée.
- 5 - présenter l'autre partie du document dûment complétée et l'attestation d'assurance à la perception, pour le paiement des redevances cynégétiques. Le timbre gibier d'eau obligatoire pour chasser en zone de chasse maritime et à la tonne en tous temps, et chasser le gibier d'eau avant l'ouverture générale sur le domaine terrestre, reste du ressort de la perception.

POURQUOI UN TIMBRE GRAND GIBIER DEPARTEMENTAL ?

La loi chasse a transféré aux Fédérations la mission d'indemnisation des dégâts causés par les cerfs, chevreuils et sangliers aux cultures agricoles.

Ce transfert de compétences ne s'est malheureusement pas accompagné du transfert de moyen ; la quote-part prise sur les redevances cynégétiques pour payer les dégâts est désormais affectée au budget de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, et c'est aux Fédérations d'instaurer une participation financière des chasseurs de grand gibier pour assurer l'équilibre du compte d'indemnisation départemental, le strict produit des taxes plan de chasse étant insuffisant.

Suite à la décision de l'assemblée générale de la Fédération du 21 avril 2001, tout chasseur de grand gibier validant son permis en Charente Maritime devra donc également payer un timbre grand gibier à 60 Francs. S'il est titulaire d'un permis national, ce chasseur devra aussi s'acquitter de la cotisation nationale grand gibier de 250 Frs (autrefois réglée en perception, et qui alimentera le Fonds national d'indemnisation désormais géré par la Fédération Nationale des Chasseurs).

TRANSPORT D'APPELANTS : SIMPLIFICATION

La Fédération a obtenu de la DDAF un allègement du régime de transport d'appelants. Il n'est plus nécessaire de solliciter une autorisation individuelle. A compter de la saison de chasse 2001-2002, tout chasseur muni de son permis de chasse validé pour la Charente Maritime, tout propriétaire de tonne de chasse muni du récépissé délivré par la DDAF, ou tout propriétaire de palombière, sera autorisé à transporter de son domicile à son lieu de chasse situé en Charente Maritime, en vue de leur utilisation comme appelant un maximum de :

- Quinze pigeons ramiers
- Quatre oies
- Vingt cinq canards

Les animaux ne devront pas être mutilés ou éjointés.

Cette autorisation sera valable pendant la période de chasse des espèces concernées.

La Vie des Associations

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE (A.C.C.A.)

POURQUOI UN CARNET DE PRELEVEMENT ?

La loi chasse nous a définitivement mis devant nos responsabilités en exigeant des chasseurs qu'ils ne prélèvent du gibier qu'en petites quantités (souvenez-vous des dérogations pour chasser les oies, les grives et les palombes en février) ou dans des conditions garantissant son renouvellement.

Un schéma départemental de gestion cynégétique prenant en compte ces principes « d'exploitation raisonnable des espèces gibier » doit être élaboré par la Fédération et approuvé par arrêté préfectoral, après avis du conseil départemental de la chasse et de la faune sauvage (où les chasseurs sont désormais minoritaires).

Pour éviter que l'on nous oppose les résultats de l'enquête nationale sur les tableaux de chasse réalisée par l'Office National de la Chasse en 1998/99 où que l'on nous brandisse l'interdiction de chasser le lièvre et la perdrix au nom du principe de précaution, le conseil d'administration fédéral a décidé de mettre en place un carnet individuel de prélèvement dès la saison de chasse 2001/2002.

Comment l'utiliser :

Ce carnet s'inspire de la carte « lièvre » mise en place depuis 1995, étendue l'an dernier à l'ensemble du département et qui reste en vigueur. Il sera distribué par l'intermédiaire des présidents d'ACCA et de chasses privées à qui vous devrez obligatoirement le remettre en fin de saison.

L'objectif est de disposer d'un document unique permettant au chasseur d'être en règle pendant toute la saison de chasse, et dont les résultats constitueront le baromètre dont la Fédération a besoin pour défendre les conditions d'exercice et les périodes de chasse. Nous comptons sur votre participation à ce suivi des tableaux de chasse, pour disposer d'un tour d'avance sur nos détracteurs et convaincre l'administration du bien fondé de nos revendications.

AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS

La manifestation annuelle du 11 Novembre 2002 s'est déroulée de façon très fraternelle A Clérac, avec la participation des Associations voisines.

Le repas à la salle des fêtes a réuni un bon nombre de convives .

Présidents et Maire ont pu exposer leurs idées dans une ambiance cordiale.

Cependant, les organisateurs de cette journée commémorative déplorent que les Jeunes ne soient pas plus nombreux à participer à cette manifestation. Il serait peut-être bon que les Enseignants et davantage de Parents encouragent les jeunes à perpétuer cette tradition en souvenir de tous ceux qui se sont dévoués pour que nous vivions dans un pays libre.

Rendez-vous est donné pour l'année prochaine, le 8 Mai et le 11 Novembre !

Et nous vous espérons plus nombreux encore !

Le Président.



Dépôt de gerbe au monument aux morts

La Vie des Associations

ASSOCIATION POUR LA PROMOTION ET LA PROTECTION DE LA SAINTONGE BOISEE ET DU SUD CHARENTE (A.P.P.S.B.S.C)

C.L.I.S.DU 26 JUIN 2002

Rendez-vous était donné aux membres de la C.L.I.S. sur le site. La visite a porté sur le traitement des mâchefers (réception et criblage) dans la partie nord-est du site : cette activité génère une grande quantité de poussière.

La suite de la réunion se tenait à la salle des associations.

* Compte-rendu par SOTRIVAL de l'activité 2001

1) Le centre de tri

Il ne traite toujours que des ordures ménagères pré-triées alors que le tri des D.I.B. devait être l'activité principale.

Ces O.M. viennent de Royan, Rochefort, C.D.C.H.S. Charente-Maritime (2918 T = 36,4%) et du Sud-Charente (5096 T = 63,6%)

2) Le centre d'enfouissement

Tonnages et provenances:

CHARENTE-MARITIME :	35380 T d'ordures ménagères (O.M.)
	55493 T de déchets industriels banals (D.I.B.)

Notons que dans ces D.I.B. une très grande partie du tonnage pourrait être recyclée.

CHARENTE:	8 T de D.I.B.
GIRONDE;	42396 T de D.I.B.
LANDES:	7926 T de D.I.B.
PYRENEES-ATLANTIQUES:	5761 T de boues de station d'épuration
LOT ET GARONNE:	2188 T (essentiellement des mâchefers)
DORDOGNE:	710 T de D.I.B.

Le total enfoui s'élève à 149 865 T dont 60 % proviennent des 2 Charentes et 40 % des départements de l'Aquitaine.

Le traitement des lixiviats

19 488 m3 ont été produits en 2001 et ont été traités en externe (station d'épuration) pour 3928 m3 et en interne (évaporateur) pour 6061 m3.

Les 9499 m3 restants sont passés par une unité de traitement mobile, appelée B.I.O.M.E, qui était présente sur le site.

La production de lixiviats a été très fortement sous-estimée par l'exploitant.

Les rejets dans l'air

Augmentation de la quantité de méthane dans les rejets de la torchère 2000.

Les résultats des analyses sont peu lisibles pour les personnes non initiées. L'A.P.P.S.B.S.C. demande que les membres de la commission reçoivent une information à ce sujet lors de la prochaine C.L.I.S.

Les rejets dans l'eau

Les normes de rejet sont encore dépassées pour certains éléments dans les bassins B,C1,C2 et dans les pièzomètres S1 et S2.

L'A.P.P.S.B.S.C. demande pour le ruisseau le Placin les valeurs limites pour la qualité des eaux de certains éléments mesurés lors des analyses.

La Vie des Associations

ASSOCIATION POUR LA PROMOTION ET LA PROTECTION DE LA SAINTONGE BOISEE ET DU SUD CHARENTE (A.P.P.S.B.S.C)

Le problème du 31 mai 2002

Rappelons que 1^{er} ensemble du personnel travaillant sur le site, avait du être évacué pour cause de risque d'explosion. Du méthane s'était accumulé dans le local souterrain (à peu près à -40 mètres) se trouvant sous la décharge, et dans lequel 2 bassins séparés recueillent les lixiviats et les eaux de la nappe superficielle. On accède à ce local par un tunnel dont l'entrée se situe dans le centre de tri.

Selon SOTRI VAL, "l'hypothèse la plus vraisemblable" est la suivante:

les lixiviats, drainés en fond de casier, arrivent dans le bassin du local souterrain par une vanne à ouverture automatique. Elle s'ouvre lorsque le niveau des lixiviats, dans le bassin de stockage en surface, descend jusqu'à un certain seuil.

Les jours précédant l'alerte, il n'y avait plus d'arrivée de lixiviats dans le bassin souterrain car leur circuit de collecte avait été fermé pour cause de travaux de préparation de nouveaux casiers.

Par contre, 1^{er} niveau de lixiviats dans le bassin en surface a continué à baisser au rythme des transferts dans les unités de traitement. Quand le niveau déclencheur de l'ouverture de la vanne souterraine a été atteint, la voie était libre pour les gaz en l'absence de liquides.

Le méthane s'est alors accumulé dans le local et s'évacuait par le haut dans le tunnel.

SOTRI VAL a pris des mesures après cette alerte : achat d'un détecteur mobile de méthane et d'hydrogène sulfuré, réouverture du réseau de collecte des lixiviats, augmentation de la ventilation du tunnel.

* commentaire:

Il n'en reste pas moins vrai que c'est un concours de circonstances qui a permis de déclencher l'alerte. En effet, suite à une panne sur une vanne d'ouverture des eaux souterraines, un technicien travaillait dans le local souterrain et les difficultés qu'il a éprouvées pour remonter, à cause de la concentration en méthane, ont motivé le déclenchement de l'alerte.

Jamais l'étude des dangers du dossier de demande d'autorisation n'avait évoqué la possibilité d'un tel accident.

PROJET DE CIRCUIT RELIANT DES LACS BLEUS

L'association est actuellement maître de stage d'une étudiante en B.T.S (service en espace rural). Cette jeune fille élabore une pré-étude de faisabilité d'un circuit de mise en valeur des lacs bleus. Le territoire concerné s'étend sur une grande partie du canton mais plusieurs sites intéressants du circuit sont localisés sur la commune de Clérac.

L'idée de départ est de valoriser le patrimoine industriel que sont les lacs bleus en mettant à la portée de tous les publics des informations générales concernant l'histoire des lacs, leur origine et sur chaque lac des informations sur des éléments de son environnement qui lui seront particuliers (faune, flore, patrimoine bâti, production locale ou artisanat à proximité, etc.).

Bien entendu ce circuit utilisera au maximum les sentiers de randonnée existants. Il serait relié au projet d'extension du musée (concernant l'extraction de l'argile) et au projet d'aménagement de l'ancienne voie ferrée en "voie verte".

Cette pré-étude sera remise à la C.D.C.H.S. qui est favorable à ce projet et qui doit se charger des aménagements nécessaires.

La Vie des Associations

ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DES PROPRIETAIRES FORESTIERS CLERACAIS (A.S.L.)



La réhabilitation de la forêt est indispensable

L'association syndicale libre (ASL= association de droit privé) communique :

Forme juridique :

L'Association Syndicale est une association foncière régie par la loi de 1865. C'est une association de propriétaires qui regroupent certaines de leurs parcelles pour réaliser ensemble des travaux de reboisement de création de pistes ou d'entretien de boisements. Ce regroupement de parcelles permet:

- de bénéficier d'aides financières importantes pour la réalisation des travaux,
- d'obtenir de meilleurs prix auprès des entrepreneurs (chantiers importants).

Financement des travaux :

La surface regroupée permet de bénéficier de subventions au taux de 80% pour la réalisation de reboisement (hors contexte tempête) :

- 60 % (forfait) par le budget de l'État ;
- 20 % par le conseil général (sur facture).

L'autofinancement non couvert par les subventions est réglé par l'adhérent au prorata de sa surface effectivement reboisée.

Hors association, les propriétaires individuels qui possèdent moins de quatre hectares ne peuvent bénéficier d'aucune aide. Ceux qui boisent plus de quatre hectares peuvent être subventionnés sous certaines conditions au taux de 50 % seulement.

Dans le cadre des nettoyages et reconstitutions forestières après tempête, les subventions forfaitaires couvrent les frais dans la plupart des cas. Les propriétaires individuels qui possèdent moins d'un hectare, et qui sollicitent une aide de l'État inférieure à 1000 € ne peuvent bénéficier d'aucune aide.

Contraintes :

Les contraintes sont les mêmes que pour un propriétaire individuel qui demande à bénéficier d'une subvention pour le reboisement : engagement d'entretien pendant une durée de quinze ans, avec obligation de remboursement de l'aide en cas de mauvaise réussite.

Fonctionnement :

Les adhérents se réunissent en assemblée générale tous les ans. L'association est administrée par un conseil syndical (=conseil d'administration) élu par l'assemblée générale. L'association est dirigée et représentée par son directeur (=président).

Le 12 mars s'est créée une Association Syndicale Libre de Propriétaires Forestiers Cléracais dont l'objectif est la remise en état de la forêt sinistrée par la tempête de décembre 1999.

25 propriétaires adhéraient regroupant 85 hectares avec 92 parcelles.

Le 4 Juin, suite à une Assemblée Générale extraordinaire, 15 nouveaux adhérents viennent s'ajouter portant ainsi la superficie à 111 hectares avec 113 parcelles. A la section A s'ajoutait la section L du cadastre.

La Vie des Associations

A ce jour, malgré la présence de difficultés, nous arrivons à des conclusions satisfaisantes :

- le dépôt du dossier de demande de subvention de nettoyage est accepté
- le dépôt du dossier de demande de subvention de reboisement est en cours
- les travaux de nettoyage sont programmés
- les opérations de reboisement sont programmées pour le printemps 2003.

Pour des raisons de sécurité pendant la période des travaux, en raison de l'évolution des engins, interdiction de pénétrer sur les parcelles, propriétaires et non-propriétaires, sans autorisation de l'A.S.L.

Le non respect des consignes pourrait entraîner de graves conséquences.

Le 24 Novembre, veille de la Sainte Catherine, en collaboration avec l'Office National des Forêts avait lieu la Journée Régionale de l'Arbre en Poitou-Charentes.

Une rencontre annuelle familiale et conviviale de mobilisation pour aider à la renaissance de nos forêts.

Grâce à la formidable mobilisation de tous les Picto-Charentais depuis ces deux années, à la suite de la tempête du 27 Décembre 1999, nos forêts reprennent progressivement des couleurs.

LES AINES RURAUX DE CLERAC

Le bureau du club vient d'être renouvelé suite à la démission d'une personne pour des raisons de santé. Madame Monique Paillé a été élue trésorière. Les autres membres ne changent pas suite au vote à bulletin secret.

Notre ancien Maire, M. Poupelain, reste membre actif et président d'honneur de l'association, qu'il en soit remercié.

- Réunion le 2^{ème} mercredi du mois. Tous les adhérents se retrouvent pour passer un moment de convivialité leur permettant d'oublier tous les soucis et la solitude. Les personnes âgées se retrouvent de plus en plus isolées.

- Chaque année : deux repas

- En plus du goûter à chacune des réunions mensuelles, nous fêtons Noël. A cette occasion sont conviés le conseil municipal, les agents communaux, les entreprises et les présidents des associations qui nous soutiennent. Qu'ils en soient remerciés. Tout cela donne une activité dans notre commune, ce qui n'empêche pas son vieillissement et le départ de nos jeunes vers la ville comme toutes les communes rurales.

- Nous avons un repas à l'Inter Club tous les ans.

- Cet été nous avons invités les jeunes des chantiers Internationaux (venus restaurer le lavoir du Bonnin) à une de nos réunions mensuelles. Ils ont partagé le goûter et constaté l'ambiance qui règne au sein du Club des Aînés de notre belle Saintonge.

- Chaque année nous organisons un Loto

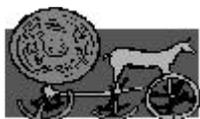
- Date à retenir : dimanche 2 février 2003 à 14 heures à la salle des fêtes de Clérac. Venez nombreux.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre au Club chaque 2^{ème} mercredi du mois à la salle des Associations. Vous serez les bienvenus.

De plus, nous avons une pensée particulière pour Madame Archain et Monsieur Prince décédés ces derniers temps.

Le bureau du club





Le Patrimoine Cléracais

Le musée, cette année encore, a reçu la visite d'un certain nombre de promeneurs, de vacanciers, de collectionneurs, d'ethnologues.

La Presse a signalé aussi que ce dernier lieu avait accueilli de «nouveaux locataires» : 14 mannequins sont venus compléter la collection à l'initiative de Mr René Soulard qui les a habillés, maquillés et installés à leur poste de travail.

Le 23 juin les journées du Petit Patrimoine de Pays ont rassemblé quelques artisans :

- un ébéniste, Mr Dominique Soulard.
- un cannophile Mr Bureau.
- un luthier, Mr Franck Béliet
- un potier Mr Green.

En plus des nombreux touristes en vacances dans les environs Français et étrangers (Italiens, Anglais, Belges, Canadiens, Africains, Australiens, Allemands, Hollandais, Guyanais, etc.) et des jeunes des Chantiers Solidarités Jeunesses venus restaurer le lavoir du "Bonnin" en juillet, (voir article en annexe), une Conférence Pédagogique a réuni au Musée une trentaine d'enseignants de l'arrondissement de Jonzac autour de la Conseillère en « Arts visuels » Maïté Duffau et de l'artiste peintre Françoise Bouchet-Doumenq qui expose au Musée.



En Septembre, a eu lieu la 19^{ème} édition des Journées Européennes du Patrimoine.

Lancée par la France cette manifestation est aujourd'hui reprise dans une cinquantaine de Pays.

Dans ce cadre, à Clérac, une exposition «Art Sacré de Haute-Saintonge» proposait un tour d'horizon assez complet des Arts ou service de la religion : peinture, sculpture, orfèvrerie, reliure, ébénisterie, broderie.

Ceux-ci apportent un supplément d'âme à nos petites églises de campagne.

Ces œuvres d'art sont répertoriées.

Ainsi à Clérac ; le tableau de l'Annonciation (fin 18^{ème} siècle) est inscrit à l'I.M.H depuis le 31.07.2001.

- Statues : Calvaire du début 19^{ème} siècle. Bois peint et sculpté. Il est classé en date du 8.03.1994.

- La cloche (1636) est classée Monument Historique en date du 5.12.1908

Des documents mentionnent qu'en 1856 "la commune avait dépensé 30 000 f dans les réparations de l'église ce qui lui avait valu les éloges de la Commission des Arts et Monuments Historiques du Département (séance du 12 novembre 1863)."

En haute- Saintonge :

- 36 édifices sont classés Monuments Historiques,
- 67 édifices sont inscrits,

- 289 objets mobiliers sont «protégés» Monuments Historiques (Cf.«le vacancier» 2002)

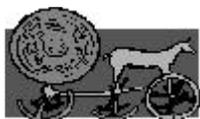
En octobre c'est en grande majorité des petites têtes blondes et brunes qui sont venues découvrir le Musée avec leur enseignant. Beaucoup d'élèves avaient déjà visité des Musées avec leurs parents.

Quant à celui de Clérac, des enfants ont été heureux de revenir présenter à leurs frères et sœurs et aux parents ce qu'ils avaient pu découvrir à travers les expositions.

Les panneaux situés depuis peu à l'entrée du bourg sont parfois une invitation à un retour aux sources. Ils ont interpellé plusieurs personnes au moment des fêtes de la Toussaint. Une dame de 92 ans qui a passé sa jeunesse dans le bourg près de la «boulangerie Boiteau» dans la maison de la famille Nau-Roi, est venue évoquer des souvenirs avec ses enfants et petits-enfants et son voisin de l'époque, le sabotier ! Une saison touristique s'achève, la nouvelle se prépare.

Ainsi, en ce début d'automne, nous savons que :

- le 4 mai débutera le «Printemps des Musées» qui aura pour thème « mystères et découvertes »,
- le 15 juin sera la 6^{ème} journée du Petit Patrimoine de Pays. Le thème est facultatif. Il est proposé « terre crue. terre cuite » (pour mettre en avant un matériau omniprésent dans notre vie depuis des siècles).
- en septembre aura lieu la 20^{ème} édition des Journées Européennes du Patrimoine



Si Cérac m'était conté

Le LAVOIR



Photo Jean-Marie GRASSET

Le lavoire bâti au cœur du village, aménagé dans la conque d'un ruisseau ou sur la boucle d'une rivière était le lieu de courants audibles, visibles et invisibles. Comme au cimetière, la communauté toute entière se retrouvait au lavoire. Tremper ses mains dans l'eau était le signe d'une certaine appartenance. Les femmes les plus pauvres allaient au lavoire aux heures creuses du petit matin.

Désormais, dans les lavoires désertés, il n'y a plus que le bruit de l'eau. Elle chantonne dans le volume, elle court limpide dans le bassin.

Les lavoires témoignent de ces mains qui s'occupèrent au plus près de l'intimité : le linge. Le pouvoir de séduction des lavoires tient beaucoup à l'eau de leur bassin. Cela est si vrai que ceux aujourd'hui asséchés, paraissent inanimés, leur âme les a quittés.

Son alliance à la pierre, symbole de sagesse y contribue aussi. Entré en ce lieu, le visiteur se sent pèlerin : un immense sentiment de tranquillité le saisit. Cette paix ressemble à celle des édifices sacrés.

Lavoires et eau sacrée

Certaines communes n'hésitaient pas à établir leur lavoire à l'endroit même des fontaines de dévotion.

Simple intérêt pratique ou volonté délibérée de consacrer ce lieu ? Une coutume recommandait d'y baigner le linge des malades !

Lavoires et espace public

Des localités profitaient de l'émergence d'une source en leur centre, pour rationaliser l'organisation de l'espace communal afin que les lavandières n'aient pas trop de chemin à faire.

Les communes ne se contentaient pas d'un seul lavoire, elles s'efforçaient d'en pourvoir chaque quartier.

Les maires, responsables devant leurs administrés depuis 1884, témoignaient d'un bel esprit d'entreprise : mairie, église, écoles, halles sont venus enrichir le paysage communal.

Mais si la création des lavoires s'inscrivait dans ce mouvement général, elle résultait surtout d'une prise de conscience collective de l'importance de la salubrité publique et des principes élémentaires d'hygiène. Le choléra, la variole, la typhoïde, meurtrissaient le XIX^{ème} siècle.

Blanchir le linge était une affaire de femmes. Elles se pliaient au calvaire qui leur était infligé par la faible hauteur des bassins. Elles étaient condamnées à la position agenouillée, le dos rompu et les jambes dans l'humidité presque constante.

Courbatures, crampes, fourmillements auxquels se joignaient engelures et crevasses hivernales les minaient. Leurs gestes débridés déchiraient l'eau.

Par la loi du 3.02.1851, l'Assemblée Législative mettait à la disposition des villes un crédit de 600 000 f pour les aider à se doter d'un lavoire public ; en échange de son octroi, les municipalités avaient des obligations : une circulaire de 1852 supprimera celles-ci.

Les femmes donnaient du battoir mais aussi de la langue. Et parfois les murs de certains lavoires portaient des inscriptions :

« Bonjour les commères, ici on lave le linge, et on salit le monde ! »

Le lavoire, lieu de mémoire

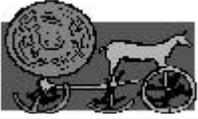
Dans le plus humble lavoire de village laissé à l'abandon l'eau continue de couler...L'eau, c'est l'âme et le génie du lieu.

Construit le plus souvent avec de modestes moyens, le lavoire a pris en de nombreux endroits des allures de petit temple rustique.

Ecoutez bien :

dans la sereine désuétude de ce patrimoine rural qui reste à découvrir et à sauvegarder, l'eau chuchote encore.

(d'après C. Lefébure)



Si Cérac m'était conté

Le RINCAGE au LAVOIR

Sortis du bujhour, draps et chemises étaient jetés pêle-mêle sur une brouette pour être amenés à un lavoir construit au bord d'un ruisseau ou d'une source. Tous les ustensiles nécessaires aux travaux de rinçage complétaient le chargement : tréteaux, battoirs, garde-genoux garnis de paille pour protéger les genoux, étaient calés sur le tas de linge humide et tiède. Penchées sur l'eau, les genoux enfoncés dans leur garde-genoux, les femmes donnaient de la langue et du battoir.



Chacune frappait à coup redoublé sur le linge, s'arrêtant parfois pour s'essuyer du revers de la main, le visage mouillé de sueur. C'est qu'il n'était pas facile de sortir du drap ou de la chemise, ce jus de lessive, jaunâtre qui adhérait aux fibres.

Alors, il fallait rincer à l'eau claire, battre le linge sur le devant du garde-genoux, rincer à nouveau et frapper encore.

Dès qu'une pièce semblait bien lavée, on se mettait à deux pour tordre le linge, l'essorant le plus possible avant de le poser sur un tréteau. Un autre drap était choisi aussitôt dans le tas de linge à rincer, et le bruit répété du battoir résonnait de nouveau dans le lavoir.

La matinée se passait ainsi, le dos courbé, les bras plongés à moitié dans l'eau de la rivière. Vers midi, les paquets de linge tordus étaient entassés sur la brouette pour être ramenés à la maison et mis à sécher.

Les draps étaient alors étendus sur la palisse recouvrant les arbustes de la haie de longs manteaux blancs.

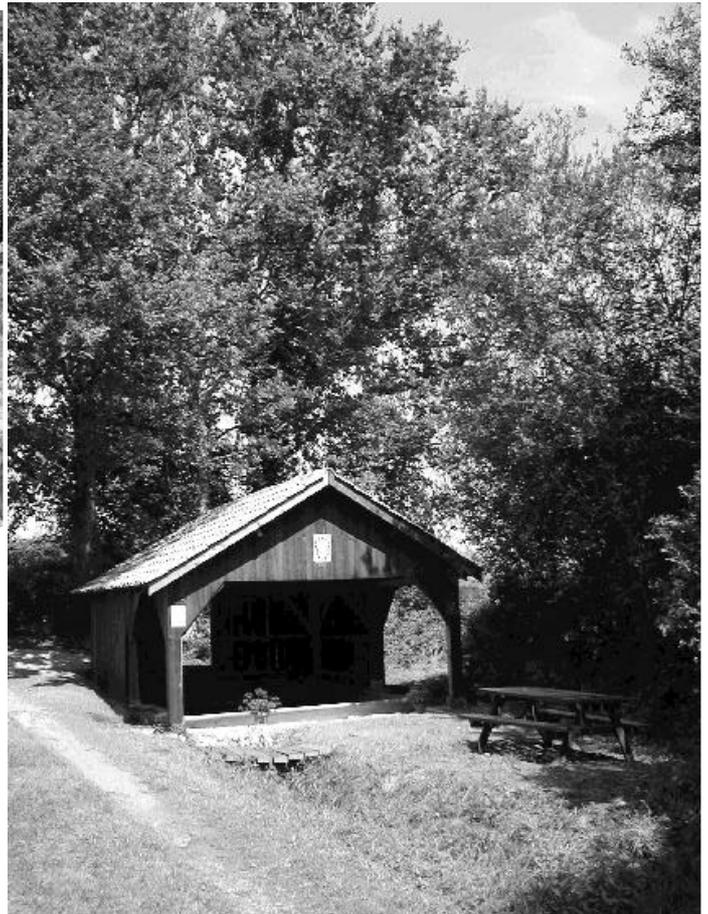
Quant aux chemises de toiles, une partie seulement était fixée à plusieurs cordes tendues entre les ar-

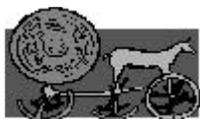
bres.

Les autres, étalées sur l'herbe, formaient de nombreuses taches claires entre les arbres.

Le pliage des draps se faisait ensuite sans repassage, d'abord dans le sens de la longueur, puis à l'exacte mesure de l'armoire à linge. Ils formaient des piles sur l'étagère du haut de l'armoire. Enfin, pour parfumer le linge, quelques paquets de tiges de lavande, nouées avec délicatesse d'un ruban de faveur rose ou bleu.

(d'après C. Genet)





Si Clérac m'était conté

LE BONNIN, LE BOULAT, SIMONNEAU

Ces trois villages n'en constituent pratiquement qu'un seul, à l'Est de Clérac.

Situés à proximité de la route dite « 10 Bis », autrefois « route des Intendants », en haut de la bonne côte de « Marionbel ». Ils se trouvent entre les vallées du Lary et du Palais.

La route d'ailleurs sépare Simonneau en deux parties dont une se trouve être sur le territoire de la commune de Saint-Pierre du Palais.

Villages importants, au XI^e siècle, ils hébergeaient :

Le Bonnin : tisserand, sabotier, meunier, scieur de long , etc.

Le Boulat : tonnelier,

Simonneau : Forgeron, Charron, Scieur de Long, Cordonnier, Menuisier, Maréchal, Instituteur (l'école de Saint-Pierre du Palais était dans le village), une épicerie, mercerie, buvette, café-restaurant.

Au XX^e siècle, jusque vers 1978 - 1979, Simonneau a eu sa « frairie » à Pâques.

Les chiffres ci-dessous nous montrent l'importance de ces villages situés à proximité d'un axe routier et d'une petite rivière aux nombreux moulins.

POPULATION de 1846 à 1891

	1846	1851	1864	1884	1891
SIMONNEAU	82	74	72	66	75
Le BONNIN	58	58	58	58	63
Le BOULAT	37	47	34	34	18
<i>Total des 3 Villages</i>	178	179	164	158	156
CLERAC	1 468	1 503	1 558	1 521	1 517

Clérac au fil des jours

22 Juin 2002 : Kermesse des Écoles avec exposition des travaux des élèves, (récits des voyages effectués au cours de l'année scolaire passée).

29 Juin : Journée Plein air sur le thème « Tout ce qui roule... » diverses activités et démonstrations : VTT, rollers, etc ... Installation de la piste de rollers, place de la Salle des Associations.
Repas et bal sous les étoiles.

Du 30 Juin à début Août : La piste de rollers est restée installée pendant 1 mois pour la plus grande joie des jeunes.

Du 23 Juillet au 28 Août : Le groupe folklorique de l'Equateur a été hébergé dans des familles cléracaises.

Fin Juillet - Mi Août : Chantiers Jeunesse. Des jeunes étrangers sont venus rénover « Le Lavoir du Bonnin » sous la houlette de Michel De Pian. Il a été inauguré le 16 août 2002

30 Août : Marché nocturne et souper en plein air. Succès incontestable.

31 Août et 1^{er} Septembre : Fête Foraine et 2^{ème} vide grenier.

21 - 22 Septembre : Journées du Petit Patrimoine.

Premier week-en d'Octobre : Fradon reçoit le Tour du Canton de Montlieu. Belle victoire de J. DAURIAC (La Pédale Jonzacaise). Fradon n'a jamais reçu autant de monde ! Beau succès.

12 Octobre : Soirée Châtaignes , Vin nouveau et ... Jeux de société .

30 novembre : repas des Aînés animé par Jacky Roy et son orchestre

Le Chantier Jeunesse du Bonnin cet été

Cet été , Clérac a accueilli un chantier international de jeunes volontaires.

Qu'est-ce qu'un chantier Jeunes ?

C'est un groupe de jeunes âgés de 18 à 25 ans, venant de tous les pays du monde, qui pendant 2 à 3 semaines font l'apprentissage de la vie collective ; le groupe choisit l'organisation des tâches quotidiennes.

C'est un travail d'utilité locale ayant trait, le plus souvent, à la maçonnerie et à la menuiserie sur le petit patrimoine local (Le Lavoir du Bonnin).

C'est enfin et surtout un espace d'échanges et de rencontres entre les jeunes du chantier, entre les jeunes et la population locale, qui apporte à chacun une richesse d'ouverture, de découverte de soi et des autres, de régions, de coutumes et cultures.



L'ensemble des jeunes le jour de l'inauguration

Chantier du Bonnin

Comment se sont passées ces 3 semaines à Clérac ?

Encadré par un professionnel, Michel DEPIAN, le chantier fut mené « rondement » ou presque !! En effet, au tout début, Michel s'est un peu inquiété : difficile de communiquer lorsque les langues sont différentes ; fort heureusement la petite parisienne Emeline , parlant couramment l'anglais, lui fut d'un précieux secours. La Providence la lui avait envoyée disait-il. Les messages pouvaient donc passer. Il ne restait plus qu'à exécuter et là, ce n'était pas toujours évident. Les aptitudes de chacun étant très inégales et l'ardeur au travail étant différente pour chaque jeune, il a fallu s'adapter. Quelques confrères sont venus encourager et tranquilliser Michel qui se voyait dans un drôle de « pétrin ».

Lorsque les « machines » furent rodées tout marcha comme sur des roulettes. Le matin vers 11 heures, à la pause quelques cléracais et cléracaises apportaient tartes et boissons pour encourager et reconforter tous ces jeunes qui travaillaient de 9 h à 14 h, l'après- midi étant consacrée à la détente.

Chaque jour, deux jeunes restaient au « camp » pour préparer la « popote » : chacun faisant découvrir les particularités culinaires de son pays.

Installés sur le stade, ils s'y trouvaient très bien. La première nuit, certains décidèrent de dormir à la belle étoile et furent réveillés par l'arrosage intégré qui se déclencha à 2 h du matin.. Quel réveil rafraîchissant !!

L'après-midi était consacrée aux promenades ou visites. La maison familiale avait prêté, gracieusement, un car 9 places ce qui permettait, à l'aide d'un ou deux autres véhicules, le transport de tous.

Ils sont allés visiter l'usine A.G.S.. la déchèterie, une exploitation agricole à Orignolles, le Château de la Magdeleine, la ville de Bordeaux et de Royan ... le 15 Août ; Quelle longue journée !! Après le splendide feu d'artifice, la concentration humaine était telle qu'il a fallu 2 h 30 pour rejoindre Clérac!!

Les différentes associations de Clérac ont invités les jeunes à participer : match de foot, jeu de boules, goûter avec les anciens, repas avec le foot et la chasse, découverte d'une palombière. Vraiment la joie de tous se lisait sur les visages très expressifs de ces jeunes.



Michel De Pian : l'œil du maître



Le chantier

La rénovation du lavoir terminée, quelques lavandières sont venues « pigouiller ». L'inauguration, en présence de Monsieur Daviaud, Conseiller Général, des différents maires des communes du canton, de Mademoiselle Catherine Meunier et de Monsieur Damien, fut fort sympathique. Chaque jeune a remercié en chantant une mélodie de son pays, engendrant une intense émotion.

Un repas improvisé clôtura ces trois semaines de travail. Merci à tous ces jeunes d'avoir apporté une bouffée d'oxygène à ceux qui ont bien voulu participer. Merci à Michel De Pian sans qui le chantier n'aurait pas existé. A l'année prochaine ... peut être ... avec davantage de participants.

Le Calendrier du jardinage

LES ROSIERS

Ils apprécient une terre profonde et riche, une exposition ensoleillée, à l'abri du vent. On les plante à la fin de l'automne ou à la fin de l'hiver. Les rosiers en conteneur sont plantés toute l'année.

Pour la plantation, il faut préparer le sol environ 3 semaines avant. Il faut creuser à une profondeur de 2 fers de bêche et mélanger la terre du trou avec un seau d'humus ou de compost (ensuite verser ce mélange dans le trou).

Les rosiers à racines nues ne doivent en aucun cas se dessécher. Juste après l'achat faites tremper les racines dans un seau d'eau pendant 3 à 12 heures.

Pour les rosiers à racines nues, il faut raccourcir les racines à 15/20 cm de longueur et couper les parties abîmées. Ensuite vous devez les plonger dans une bouillie argileuse ou pralin (terre boueuse enrichie d'engrais), qui favorisera l'enracinement et la reprise.

La Plantation : Dans le sol préparé, creusez un trou à la bêche. Le diamètre doit correspondre environ au double de celui de la motte. Adaptez la profondeur afin que le point de greffe se situe à 5/10 cm sous la surface.

Rebouchez avec de la terre mélangée avec de l'humus (ou du compost) et veillez à ce que la terre s'infilte bien entre les racines du rosier.

Recouvrez le pied du rosier d'une couche de terre de 15/20 cm (le buttage). Si vous plantez à l'automne, laissez cette protection en place tout l'hiver. Vous devez arroser abondamment jusqu'à saturation du sol. Au printemps, il faut ôter la terre de buttage.

La taille du rosier : Un rosier planté en conteneur ne se taille pas juste après la plantation. Il faut attendre le printemps suivant.

Les rosiers à racines nues, plantés à l'automne doivent être rabattus de 30/40 cm (taille effectuée par l'horticulteur). Ensuite, il faut attendre le printemps suivant pour effectuer la taille définitive.

L'objectif de la taille est d'obtenir une charpente aérée avec quelques tiges principales d'où partiront les rameaux florifères.

Pour les rosiers plantés au printemps, il faut les rabattre au dessus de 4 à 5 yeux (bourgeons) au dessus du greffon (pour les rameaux vigoureux). Par contre les rameaux fins nécessitent une taille plus sévère (2 à 4 yeux au dessus du greffon).

Les rosiers plantés depuis plusieurs années doivent être débarrassés des branches anciennes dénudées ou mortes. Les branches principales doivent être rabattues de 30 à 40 cm de hauteur.

Les rosiers grimpants ne réclament pas une taille aussi sévère, seulement une taille d'entretien. Au printemps supprimer les bois morts et les branches trop serrées. Ils doivent former de belles cascades fleuries.

Sous le point de greffe se développent des gourmands (vert clair). Il faut les supprimer car ils épuisent le rosier et nuisent à sa floraison.

Régulièrement, il faut éliminer les fleurs fanées des rosiers pour favoriser la formation de nouvelles fleurs.

Les rosiers tiges ou pleureurs ont besoin d'être tuteurés. Ils ont besoin d'un soutien solide.

Les rosiers ont besoin d'un apport d'engrais au printemps (spécial rosier) et vers la fin de l'été (août) un engrais riche en potasse et en magnésium.

En hiver, certaines variétés sont sensibles au gel de même que les sujets récemment plantés. Une protection leur est donc indispensable, une butte de paillis (15/20 cm de hauteur) au pied du rosier fera l'affaire.

Sur les rosiers tiges, le point de greffe se trouve en haut de la tige du porte greffe et il faut donc protéger cette zone avec de la paille, des branches de sapin ou des sacs de jute.

Parmi les rosiers anglais, rosiers tiges, arbustes ou grimpants, il y en a sûrement un qui a conquis votre cœur et qui occupe une place privilégiée dans votre jardin. Les rosiers donnent de la couleur et de l'ampleur aux massifs.

Recettes de chez nous

GATEAU D'AUTOMNE (Pour 8 - 10 personnes)

- 1 œuf
- 1 tasse de crème fraîche
- 1 tasse de sucre
- 1 tasse de farine
- 1 pincée de sel
- ½ paquet de levure
- 1 tasse de noix & 1 tasse de noisettes grossièrement écrasées

Bien mélanger tous les ingrédients (crème, sucre, farine sel et levure).

Verser la pâte dans un grand moule à tarte huilé.

Répartir dessus le mélange noix/noisettes.

Enfourner et cuire à four moyen (150°) 40 à 45 min environ.

Variante

On peut diminuer de moitié noix & noisettes et ajouter à la place 2 pommes coupées en lamelles et ½ tasse de raisins de Corinthe ou de Smyrne préalablement gonflés dans du Cognac ou du Rhum.

Oie farcie de Noël (Pour 8 - 10 personnes)

- Une grosse oie
- 250 g de châtaignes ou marrons bouillis et épluchés
- 250 g de champignons de Paris lavés et citronnés
- 1 tranche de « ventrèche » salée (lard salé)
- 1 poignée de mie de pain ou un morceau de pain rassi mis à tremper dans un œuf battu avec du lait.
- 1 échalote et 1 gousse d'ail
- le foie et le gésier de l'animal

Hacher ensemble au robot tous les ingrédients, saler et poivrer.

Dégraissier l'intérieur du ventre de l'oie et le remplir avec la farce.

Recoudre l'animal avec une grosse aiguille et de la ficelle à rôtir.

Mettre l'oie à rôtir et la servir avec les morceaux de farce et une salade de saison.

Pain Perdu Américain (pudding au pain et aux fruits secs)

- 70 à 80 cl de lait
- du pain sec (l'équivalent d'un pain)
- 2 cuillères à café de cannelle en poudre
- 1 sachet de levure
- 100 g de sucre
- 4 œufs
- 125 g de noisettes et d'amandes
- 100 g de raisins secs
- 250 g d'abricots secs

Faites tiédir le lait, versez-le dans une jatte sur le pain coupé en morceaux. Laissez tremper jusqu'à ce que le pain se délite (fende) complètement.

Rajoutez éventuellement du lait puis la cannelle, le sucre, les œufs et la levure en mélangeant bien chaque ingrédient. Ajoutez les fruits secs.

Cuisez le gâteau dans un grand (ou 2 petits) moule à cake à four moyen pendant 45 minutes à 1 heure. Ce gâteau est encore meilleur au bout de quelques jours.

Avis à la population

Les rendez-vous



DATES À RETENIR :

- 11 janvier 2003 : Concours de tarot
- 2 février 2003 : Loto des Aînés
- 18 mai 2003 : Pique-nique de village au lavoir du Bonnin
- 15 juin 2003 : Journée du Petit Patrimoine de Pays
- 28 juin 2003 : Journée Plein air

Communiqué de Presse

Monsieur le Maire de Clérac informe que la mairie sera exceptionnellement fermée au public le **jeudi 26 décembre 2002 au matin, le lundi 30 décembre toute la journée et le mardi 31 décembre toute la journée.**

Les difficultés de gestion du temps de travail du personnel de secrétariat (congrés maladie et congrés légaux 2002) nous obligent à prendre cette décision. Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour les possibles perturbations occasionnées par cette fermeture.

Le maire, Guy Pasquet

Résultats Concours Maisons Fleuries

- 1ère : Madame Michèle Pasquet à la Giraude
- 2ème : Monsieur Jean Claude Noinin au Grand Village
- 3ème : Madame Renée Delage à Matrat

Tribune Libre

Dans ce numéro personne n'a souhaité exposer un sujet qui le passionne ou qui lui tient à cœur. Nous sommes persuadés que cela n'est que partie remise et que les candidats seront nombreux pour le prochain bulletin à vouloir s'exprimer et profiter de cette occasion pour faire vivre votre bulletin communal.

Comme nous l'avions annoncé dans le premier journal, seuls les articles qui présentent « un intérêt général » seront retenus. Tout article qui serait polémique et qui attaquerait directement les personnes ne sera pas publié.

Déposez vos textes dans la boîte aux lettres de la Mairie avec vos nom et adresse pour que nous puissions vous contacter ou à l'un des représentants de la Commission Communication.

État Civil

Mariage



Félicitations à :

Agnès DELAN, et **Patrice PASQUET** Domiciliés « Montguyon » mariés le 15 juin 2002
Sylvie GALMARD et **Emmanuel THIVOLARD**, domiciliés « Le Bourg » mariés le 20 juillet 2002
Nadège COUME, et **Sébastien MATÉO**, domiciliés « Bordeaux » mariés le 10 août 2002
Nathalie MAUS et **Richard DELAGE**, domiciliés « Matrat » mariés le 17 août 2002
Nadia BADIE, et **Wilfrid MÉRIGUET**, domiciliés « La Croix de Gadebourg » mariés le 07 septembre 2002

Marie Hélène DOS SANTOS et **Didier GLÉNISSON**, domiciliés « La Faïencerie » mariés le 14 septembre 2002

Pierre SOUC et **Auréli CLET DELAPORTE**, domiciliés « Les Sables » mariés le 21 septembre 2002

Bruno DOURTHE et **Liliane DUNIAUD**, domiciliés « Aux Chênes des Sables » mariés le 28 septembre 2002

Bienvenue à :

Antoine GLÉNISSON, fils de Didier et Marie Hélène GLÉNISSON, domiciliés « La Faïencerie » né le 10 décembre 2001. *Toutes nos excuses pour l'oubli dans le précédent journal.*

Laurine TEXIER, fille de Alain TEXIER et Rose-Anna GAUTIER, domiciliés « La Croix de Souillac » née le 10 mai 2002

Clara, Nadège RIÉ, fille de Jean-Yves et Sandra RIÉ, domiciliés à Albret née le 22/10/02

Naissances



Décès



Toutes nos condoléances aux familles et aux proches de :

Monsieur Pierre ADOLPHE, décédé à Clérac le 26 octobre 2002 à l'âge de 80 ans

Monsieur Gilbert PRINCE, décédé à Libourne le 05 septembre 2002 à l'âge de 77 ans

Vie Pratique

Le secrétariat de la Mairie est ouvert :

- Les lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h15
- Les vendredi de 14h00 à 17h30
- Le samedi de 8h30 à 12h30

Les permanences du Maire et des Adjointes sont assurées à la Mairie le samedi de 10h00 à 12h00, par M. le Maire ou un de ses adjointes les 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois

Les permanences à la Mairie de Clérac :

- Assistante Sociale, le 1^{er} mardi de chaque mois de 14h00 à 16h00

Les permanences à la Mairie de Montguyon :

- **ASSEDIC**, tous les mardis de 9h00 à 12h00
- **ANPE**, tous les vendredis de 9h00 à 12h00
- **CAF**, tous les mercredis de 11h00 à 12h00
- **Sécurité Sociale**, les 1^{er} et 3^{ème} mercredis de 9h00 à 12h00
- **Service Retraite CRAMCO**, tous les mercredis de 9h00 à 11h00 sans rendez vous de 11h00 à 12h00 sur rendez vous
- **MSA**, les 1^{er} et 3^{ème} mercredis de 9h00 à 12h00

L'office religieux a lieu le 1^{er} dimanche de chaque mois à 9h30.

Ramassage du fer : 1 fois par trimestre. Le 6 Janvier, le 7 Avril, 7 Juillet et le 6 Octobre

Déchetterie : Les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12 h00 et de 14h00 à 17h15 et le samedi de 9h00 à 12h30 et de 14h30 à 18h00

La Poste : du lundi au vendredi : 9h00 à 12h30 et 14h00 à 16h30 et samedi de 9h00 à 12h00

**L'ensemble de l'Équipe Municipale
Et
Le Comité de Rédaction du Journal**

Vous présentent leurs :

**MEILLEURS VOEUX
2003**